

REGLEMENT FESTIVAL « Humour en court » 4^e édition

- **ARTICLE 1 Dates et lieux**

Le festival « Humour en court », organisé par le théâtre des Zygomatiques, se tiendra à Pontarlier (25), au théâtre Bernard Blier le premier weekend de novembre 2025 (dates modifiables)

- **ARTICLE 2 Conditions admission**

Le festival est ouvert aux films courts qu'ils soient de fiction, documentaire ou animation, réalisés après le 01 janvier 2023. La durée d'un film ne doit pas excéder 30 minutes. Les films doivent obligatoirement être des comédies.

- **ARTICLE 2.1 Accessibilité**

Parce que nous souhaitons que notre festival soit accessible au plus grand nombre, en cas de sélections, **Les films devront obligatoirement être sous-titrés en Français ou en SME** sans quoi le film pourrait ne pas être retenu. Si une audio description est disponible nous sommes bien entendu preneurs

- **ARTICLE 3 Pays acceptés**

Aucune restriction de pays, ni de langue n'est appliquée. Toutefois si le film n'est pas en langue française, celui-ci devra obligatoirement être sous-titré au moment de l'inscription en français. Un film non sous-titré ne pourra être sélectionné.

- **ARTICLE 4 Programmation**

Les différentes catégories de compétitions seront communiquées au moment de l'annonce des sélections, puisqu'elles dépendent des films reçus. Le comité d'organisation se réserve le droit de ne créer qu'une seule catégorie.

- **ARTICLE 5 inscription des films**

L'inscription au festival se fait soit via la plateforme film fest Platform.com

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement se fera à partir du 10 JANVIER 2024 et prendra fin le 1^{er} mai 2023 à minuit. Au-delà de cette date (cachet de la poste faisant foi), les films réceptionnés ne seront plus visionnés.

- **ARTICLE 5.1 frais d'inscription des films**

La participation demandée pour la candidature d'un film est de 2€ . Cette participation permettra à l'organisation de financer un maximum l'accessibilité au festival pour tous les publics.

- **ARTICLE 6 sélection**

La sélection se déroulera sur support numérique ou via la plateforme d'inscription. Il est possible pour un réalisateur de présenter plusieurs films, cependant un seul sera retenu.

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, à partir du 01 septembre 2024, en l'absence de nouvelles ceux-ci pourront considérer que le film n'est pas sélectionné.

- **ARTICLE 7 Copie de projection**

Supports de projection acceptés pour le festival : **Uniquement DCP** . Nous pouvons réaliser la conversion du film en DCP moyennant une rémunération de 120 € TTC. Le non-respect de ce format engendrerait la non sélection du film

Le festival devra accuser réception des supports de projection en date du 01 octobre 2023 derniers délai

Les copies doivent être envoyées à l'adresse suivante : Théâtre des zygomatiques 35 rue chirveau 25300 Pontarlier ou par mail à td.zygomatiques@hotmail.com

- **ARTICLE 8 Diffusion des films**

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film à titre gracieux en cas de sélection, toutes compétitions confondues). Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté. Les réalisateurs peuvent être invités à présenter leur film. En acceptant ce règlement, le réalisateurs, producteurs acceptent que le festival utilisent des extraits dans le cadre de la communication de son festival sur les réseaux sociaux ou tout autres support qu'ils jugeraient nécessaires.

- **ARTICLE 9 transport et assurance**

Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit. Le retour des copies peut se faire sur demande.

- **ARTICLE 10 Jury**

Le jury professionnel sera composé de professionnel du cinéma et du monde du spectacle. Le jury décernant le prix du public sera composé des spectateurs dont le vote sera comptabilisé en bulletin secret à la fin des projections. La composition du jury sera communiquée en amont du festival sur le site du festival.

- **ARTICLE 11 Prix**

Les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés. Les décisions du jury seront sans appel. L'organisation du festival et le jury se réservent le droit de modifier le nombre de prix et leurs intitulés jusqu'à la remise des prix.

Prix du Jury
Prix du public
Prix du scénario
Prix interprétation

D'autres prix spéciaux n'offrant droit qu'à notre reconnaissance pourront être décernés :
Prix « hors champ » : Prix du métier qu'on ne récompense jamais et pourtant sans lui le film serait beaucoup moins bien

Prix « mdr » : Prix de la meilleure réplique

Prix « Attention regarde ça va être à moi » : Prix du meilleur figurant

Prix « T'avais qu'à rester jusqu'au bout » : Prix du meilleur générique

Les prix seront remis lors de la soirée de clôture le samedi 2 novembre 2024

- **ARTICLE 12 Présence des réalisateurs.**

Si la présence du réalisateur ou d'un ou plusieurs membres de l'équipe est la bienvenue, le festival ne pouvant pas à l'heure actuelle prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement cette présence n'est pas obligatoire.

Toutefois, le comité d'organisation vous aidera à organiser votre venue.

- **ARTICLE 13 communication et presse**

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale de l'oeuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits du film pour sa bande annonce officielle. De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins promotionnelles (presse écrite, Internet).

- **14 droits d'auteur**

La demande d'inscription en vue de la participation à la 3ème édition du Festival humour en court » implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem.

- **15 Dérogation et litige**

Le comité d'organisation est le seul habilité à régler les points non-prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Toute contestation relative

à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Besançon, la loi applicable étant la loi française.

- **16 Annulation**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier d'annuler ou de reporter les dates du festival.

- **17 Contact**

Pour tous renseignements le comité d'organisation est joignable à l' adresse mail suivante : td.zygomatiques@hotmail.com